

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150521-2015_A061-DE
Date de télétransmission : 02/06/2015
Date de réception préfecture : 02/06/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 MAI 2015
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

2015_A061

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n°0 – Budget Annexe des Transports publics urbains

Le 21 mai 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes, Place Louis Philibert au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 mai 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à PAOLI Stéphane – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à CIOT Jean-David – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BASTIDE Bernard – FILIPPI Claude donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LAFON Henri donne pouvoir à PELLENC Roger – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PIZOT Roger donne pouvoir à CHARRIN Philippe – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à TAULAN Francis – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – TERME Françoise donne pouvoir à BOUDON Jacques – ZERKANI Karima donne pouvoir à BERNARD Christine

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOULAN Michel – CALAFAT Roxane – CHARDON Robert – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS MASINI Maryse – PEREZ Fabien – POLITANO Jean-Jacques

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_14

CONSEIL DU 21 MAI 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

**Objet : Décision Modificative n° 0 – Budget Annexe des Transports publics urbains
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Il est proposé d'approuver la Décision Modificative n° 0 relative au Budget Annexe des Transports Publics Urbains 2015 afin de procéder à des ajustements et régularisations.

Exposé des motifs :

Le 11 décembre 2014 le Conseil de Communauté a créé et adopté le Budget principal du Budget Annexe des Transports Publics Urbains 2015.

Il convient aujourd'hui de préparer la première décision modificative afin **de procéder aux ajustements et régularisations**, en fonctionnement et en investissement.

1- Section d'exploitation

Dans le cadre de la nouvelle procédure de comptabilisation des tickets repas, conformément à l'Arrêté du 17 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable, il est nécessaire de prévoir une dépense complémentaire de 31.771,32 € correspondant à la part à la charge des agents.

Cette dépense est compensée par une recette sur la nature « Remboursement sur rémunérations du personnel ».

2 – Section d'investissement

Un ajustement des crédits entre opérations est rendu nécessaire compte tenu de l'avancement des différents programmes.

Les points importants à noter sont les suivants :

- Pôle d'échanges du Krypton :	- 400.000 €
- Points d'arrêt et Abribus :	+ 200.000 €
- Parc relais Malacrida :	+ 60.000 €
- Pôle d'échanges Plan d'Aillane :	+ 30.000 €
- Aménagements Etudes :	+ 50.000 €
- BHNS Ligne A :	+ 60.000 €

La Décision Modificative N°0 s'équilibre donc comme suit :

La section d'Exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à

0 €

La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à

0 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-11 ;

VU la délibération n°2014_A238 du Conseil communautaire du 11 décembre 2014 relative au vote du Budget Primitif 2015 du Budget Annexe des Transports Publics Urbains 2015 ;

VU l'avis de la Commission des Finances et du Contrôle de gestion en date du 1^{er} avril 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 23 avril 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la Décision Modificative n° 0 du Budget Annexe des Transports Publics Urbains 2015 telle qu'elle vous est présentée ci-après :

DM0 - 2015 Budget annexe TPU

EXPLOITATION

SERVICE	IMPUTATION		LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
	chapitre	nature		Dépenses	Recettes
2F -DRH					
<i>Recettes</i>					
31 771,00	012	64198	Autres remboursements sur rémunération de personnel		31 771,00
RH -Ressources Humaines					
<i>Dépenses</i>					
31 771,00	.012	6411	Salaires, Appointements, Commissions de base	31 771,00	
			TOTAL	31 771,00	31 771,00

solde 0,00

INVESTISSEMENT

SERVICE	IMPUTATION				LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
	Opération Astre	Opération Nature	Chapitre	Nature		Dépenses	Recettes
6B - Infrastructures							
<i>Dépenses</i>							
<i>0,00</i>							
	657	DI657AP	21	21728	Autres terrains - PE Krypton	-400 000,00	
	610	DI610	21	21728	Autres terrains - Réhab Point Arrêt	100 000,00	
	611	DI611	21	2156	Matériel Transport et Exploitation Abribus	100 000,00	
	642	DI642AP	21	2128	Autres terrains - PR Malacrida	60 000,00	
	652	DI652AP	21	2125	Autres terrains - PE Plan d'Aillane	30 000,00	
	661	DI661	20	2033	Frais études - Aménagt Etudes Réalisations	50 000,00	
	665	DI665AP	21	21728	Autres terrains - BHNS Ligne A-RD9/A51	60 000,00	
					TOTAL	0,00	0,00

solde 0,00

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n°0 – Budget Annexe des Transports publics urbains

Ne prend pas part au vote : GROSSI Jean-Christophe

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	84
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	83
Majorité absolue	42
Pour	83
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	1

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



29 MAI 2015